

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

Jeudi, 10 Février, 1876.

Jeudi, le dixième jour du mois de février en la trente-neuvième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la troisième session du troisième parlement de la Puissance du *Canada*, continué par prorogations jusqu'à ce jour,

Les membres présents dans la Salle du Sénat dans la cité d'*Ottawa* étaient:—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Currall,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McLelan,</i>		

Son Excellence le Très-Honorable *SIR FRÉDÉRIC TEMPLE*, COMTE DE *DUFFERIN*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, étant assis dans le fauteuil sur le Trône

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous réunir pour vous permettre de vous occuper des affaires du pays.

Depuis votre dernière réunion, ayant eu le bonheur de visiter la mère-patrie, j'y ai eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du Canada et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'Empire.

La grande prostration commerciale qui, depuis plusieurs années, s'est fait sentir dans les pays voisins et s'est étendue, plus récemment, jusqu'à l'ancien monde, en y amenant une stagnation générale dans les affaires, a aussi atteint le Canada et gravement affecté notre commerce. Cependant nous avons lieu d'être reconnaissants pour une abondante récolte et, tout en regrettant profondément la gêne qui existe parmi certaines classes de la population et dans certaines localités particulières, je crois que le grand nombre continue à jouir d'une somme raisonnable de prospérité.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur l'achèvement prochain de la grande entreprise du chemin de fer, qui suivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada aux provinces maritimes. Dès le commencement de l'été prochain, la faible portion du chemin Intercolonial, qui n'est pas encore en opération, sera ouverte au trafic et la correspondance avec les autres réseaux de chemins de fer sera alors établie et permettra de transporter, sans interruption, les marchandises, d'Halifax ou de St. Jean, jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.

L'ouverture du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, l'année dernière, a été une date remarquable dans l'histoire de cette île, et elle ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur la population et augmenter sa prospérité matérielle.

Tous les efforts possibles ont été faits pour obtenir un prompt règlement des réclamations du Canada au sujet de la compensation à déterminer pour l'usage de ses pêcheries, par les Etats-Unis, tel qu'il est prévu par le traité de Washington. Au commencement de l'été dernier, le gouvernement de Sa Majesté, à la demande de mes conseillers, nomma le commissaire impérial; mais je regrette d'avoir à dire que les Etats-Unis n'ont pas encore nommé leur commissaire et qu'en conséquence rien n'a été fait.

J'ai donné effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier, passé durant la dernière session, en lançant les proclamations et en nommant les juges et les officiers de cette Cour.

Un bill pour simplifier et amender la loi relative aux voituriers publics sera soumis à votre examen,

On vous soumettra aussi un bill contenant des dispositions donnant plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie.

Le besoin de renseignements exacts et systématiques sur les diverses catégories de crimes et l'importance de recueillir et de classer les statistiques criminelles ont engagé mon attention. On vous soumettra un bill contenant les dispositions les plus essentielles sur cette matière.

Vous serez invités à prendre des mesures pour faire commencer l'œuvre de la refonte de la loi statutaire.

Les actes législatifs relatifs à l'émancipation des Indiens et à l'administration des affaires indiennes ont été mûrement examinés et on a fait des démarches pour s'assurer des sentiments des Indiens eux-mêmes. Une mesure sur ce sujet sera soumise à votre approbation.

On vous soumettra aussi une mesure pourvoyant à la meilleure administration des biens et successions des banques en faillite.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine vous seront soumis. Le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permette l'intérêt public. Je regrette que la prostration du commerce dont j'ai déjà parlé ait sérieusement affecté notre revenu. Sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des divers départements du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

La correspondance, les rapports et les autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique vous seront soumis.

Pendant la vacance, une députation du gouvernement de Manitoba est venue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la situation de cette province. Elle représenta que le revenu de la province n'y était pas au niveau de la dépense ordinaire. Les documents relatifs à cette question seront mis devant vous et certaines propositions seront offertes à votre examen. La législature de Manitoba a, dans l'intervalle, adopté quelques mesures afin de réduire la dépense de cette province.

J'attire votre sérieuse attention sur les divers sujets que je vous ai nommés et sur les affaires générales qui viendront devant vous, et j'espère que la sagesse et la modération présideront à vos délibérations.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

PRIÈRES :

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône.

Et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Résolu, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*,

La Chambre s'est ajournée.